

**Conférence de presse du 15 décembre 2010**  
**Objectifs de législature**  
**Discours du président Willy Sunier**

*Seule la version orale fait foi*

Mesdames et Messieurs les journalistes,

En dehors des séances plénières, il n'est pas facile de réunir tous les présidents des sections du Conseil du Jura bernois, tant ses activités sont diverses. En ce mercredi 15 décembre, en prélude à notre dernière séance de l'année, nous avons voulu les asseoir à la même table pour répondre à vos questions, et c'est pourquoi nous vous avons invités à une heure un peu inhabituelle. Notre souhait était de vous faire découvrir, en présence de ceux qui les porteront, les objectifs que le Conseil du Jura bernois s'est fixés pour la présente législature qui se terminera en 2014.

Pour rappel, lors de la précédente législature le Conseil du Jura bernois avait décidé, en 2007-2008, d'adopter des objectifs annuels. Ces objectifs ont été réactualisés en 2009 jusqu'à la fin de la législature. L'expérience nous a montré que la réalisation d'un objectif prend du temps. Sur la base de cette expérience, nous avons opté pour des objectifs de législature.

L'expérience a aussi montré que les objectifs ne limitent pas l'action du Conseil du Jura bernois. Pour prendre un exemple, deux des décisions qui ont été parmi les plus marquantes de notre activité de ces 12 derniers mois n'ont jamais figuré dans une quelconque liste d'objectifs. Je veux parler du soutien aux cinémas régionaux pour l'installation de la projection numérique, qui fait que toute la Suisse romande tourne la tête avec envie et admiration en direction du Jura bernois. Je veux aussi parler de l'accord de collaboration que nous avons conclu avec l'ex-Fédération jurassienne de coopération et de développement, qui est devenue « Fédération interjurassienne » en même temps qu'elle se transformait de facto en institution commune au service du Jura bernois et du Jura.

Le fait de se fixer des objectifs nous sert toutefois à définir quelles seront les priorités et les constantes de l'action du Conseil du Jura bernois ces prochaines années. Vous savez qu'une bonne partie de notre action se déroule à huis-clos, ou consiste à intervenir sur les

dossiers alors qu'ils sont encore en phase de préparation, c'est-à-dire sans avoir les feux des médias braqués sur nous.

Pour un objectif comme par exemple le soutien aux transports publics ou la déléguée à la jeunesse, ce sont souvent peu d'interventions publiques, mais une multitude de contacts : téléphones, courriers électroniques, discussions informelles et autres séances.

De par notre proximité avec l'administration cantonale, nous avons également une vision claire des défis qui attendent le Jura bernois dans les prochaines années. En ce sens, les objectifs sont aussi un panorama de ce qui va faire l'actualité à court ou moyen terme.

Les objectifs sont en principe sous la responsabilité d'une section. Parfois deux ou plusieurs sections sont concernées, mais ce sont bien les objectifs de l'ensemble du Conseil du Jura bernois. Si dans le traitement d'un dossier, la section Instruction publique a l'occasion de faire progresser un dossier qui concerne la section Santé publique et prévoyance sociale, elle aura toute latitude pour le faire.

C'est pour cette raison que, contrairement aux objectifs adoptés précédemment, le Conseil du Jura bernois n'a pas procédé à un classement par section, mais à un classement par ordre de compétences telles qu'elles figurent dans la loi sur le statut particulier. Vous avez donc d'abord les objectifs qui concernent les subventions, puis la coordination scolaire, les relations intercantionales et transfrontalières, la participation politique et enfin le fonctionnement du conseil.

Un mot encore sur le processus qui a permis d'accoucher de notre programme. Le Conseil du Jura bernois a décidé fin août de se doter d'objectifs de législature. Il s'est accordé trois mois pour mener cette démarche. En septembre et en octobre, toutes les sections ont défini des objectifs. Le Bureau les a réunis sur un document, qui a encore été discuté en Conférence des présidents le 1<sup>er</sup> novembre. Les objectifs ont ensuite été approuvés fin novembre à l'unanimité du plénum. La Conférence des présidents, qui se réunit tous les 6 mois, aura un rôle important à jouer pour le suivi des objectifs.

Les objectifs ont été délibérément formulés très brièvement. Le but n'est pas d'avoir un beau rapport à mettre dans un grand tiroir, mais un document synthétique auquel chacun peut se référer facilement.